

**Projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord)**

**Mémoire présenté
devant le
Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement**

Présidé par Monsieur François Lafond
Et ses commissaires : Monsieur Pierre Fortin
Madame Lucie Bigué

Comment mourir à petit feu

Par Guy Plamondon

Le 24 février 2008

Je suis résident de Repentigny depuis 1976, j'ai un commerce dans le parc industriel de Le Gardeur depuis 1986 et je réside dans le secteur de la presqu'île depuis 1999.

Je m'intéresse à ce projet parce qu'il me fait mourir à petit feu. Il a des répercussions négatives sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Le matin, quand j'ouvre la porte de ma maison pour aller travailler, j'ai l'impression d'avoir la tête dans un bac de vidanges sales, je perds mon sourire et je suis en fusil toute la journée. Quand je reviens le soir et que je coupe mon gazon ou travail dans mes fleurs, et que les yeux me piquent, les lèvres me brûlent, la gorge me pique et que j'ai soif parce que j'ai la bouche qui s'assèche de façon désagréable, là je maudis ce dépotoir pour ce qu'il me fait vivre.

Je ne comprends pas que ce site d'empilement a pu être autorisé dans un milieu urbain, connaissant les problèmes qu'ils ont eu avec la carrière Miron. Il faut être vraiment irresponsable et se foutre de la qualité de vie des gens par les problèmes qu'ils leurs font subir.

L'option proposée d'agrandissement est impensable car les impacts négatifs sur la santé et l'environnement ne ferait qu'augmentés parce que nous avons un climat très changeant. Été chaud, hiver froid et la planète qui se réchauffe donnant des étés plus chauds et des hivers en dent de scie. On empile des vidanges sur la neige, on recouvre avec du fluff et ensuite de l'argile supposément magique selon les dires du promoteur. Quand tout cela dégèle, que la neige fond, il y a un effet d'effondrement. L'argile craque, fait des fissures et une grande quantité de biogaz s'échappe avant que l'on puisse constater des fuites et qu'on les réparent. Ces biogaz c'est nous qui les respirons, les sentons et les maudissons. C'est à ce moment que les plaintes augmentent et si on appelle chez BFI, on nous répond qu'il n'y a pas d'activité anormale sur le site. Les plaintes augmentent parce que, tel que nous avons pu voir lors de la visite du site, les arbres étaient beaucoup plus bas que la hauteur de la montagne de déchets. On essaie de nous faire croire que ces arbres sont la zone tampons. Pour des personnes assises devant un bureau, oui, elles peuvent être porté à croire que c'est vrai. Mais ce n'est qu'une illusion.

On nous dit que l'argile est très imperméable. M. Marron a dit qu'environ 50 forages avaient été effectués pour s'assurer qu'il n'y avait pas de poche de sable ou autres matières pouvant laisser infiltrer du lixiviât à la nappe phréatique. La mer de Champlain a laissé une couche d'argile parfaitement imperméable. En effectuant autant de forages, l'étanchéité de ce sol est

compromise puisque le phénomène naturel est altéré donnant 50 possibilités d'infiltration pouvant ainsi contaminer la nappe phréatique.

Des impacts négatifs il y en a beaucoup. Suite à mes questions, je peux dire que le promoteur essaie par tous les moyens de nous faire passer pour des chialeux et de nous leurrer avec des modélisations, des sensiblement perceptible, impact faible, impact négligeable. Citant en exemple, dans l'étude d'impact pour évaluer la quantité de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote, il nous dit qu'il y a 1172 camions de matières résiduelles qui entrent et sortent du site durant une journée du mois de Mai, enregistré au tronçon de l'autoroute 640 entre la 40 et la montée Dumais. De cette façon, il ne tient pas compte des tracteurs, pelles, camions, petits véhicules qui circulent sur le site et l'augmentation du régime des moteurs quand ils sont mis à l'effort. Donc, calculer la quantité de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote de cette façon, en omettant ces faits, donne un résultat démontrant qu'il y a beaucoup moins de monoxyde de carbone. On peut donc lire impact mineur.

Les biogaz sont source de contaminant tel que « Dioxyde de carbone, méthane, SRT et COV » et que certains composés sont reconnus pour leurs odeurs désagréables et leur risque pour la santé. Il y a 5 à 13%, supposément, de pertes fugitives sur le site. Pour nous faire croire qu'il n'y a pas de danger, on va minimiser ces pourcentages par des modélisations atmosphérique réparti sur une année. Vu de cette façon on peut donc dire que l'impact est mineur.

Le promoteur, par l'entremise de la compagnie Odotech, a engagé des gens que j'ai appelé « nez-nez » pour voir si nos plaintes sont fondées. Il y a tout lieu de croire que les résultats ne sont pas véridique parce que nous avons vu des nez-nez dans une entrée de champ de maïs qui était plus haut que leur auto, l'autre qui dormait en face du Parc Desrosiers et que nous, résidents du secteur, savons pertinemment qu'après 8 heures le soir il est impossible de rester, travailler ou se promener sans insecticides car il y a trop de moustiques. Alors étant dans son auto il doit fermer les fenêtres, donc il ne sent rien. Le résultat montré par un graphique démontre que des senteurs sont faibles ou très peu perceptible ainsi on peut affirmer que les résidents exagèrent la situation.

On nous dit que les nez électroniques situés à 2.5 mètres de hauteur, analyse 40 sortes de gaz dont le H₂S et le méthane. Plus loin, dans une autre réponse, on nous dit qu'ils analysent des unités d'odeurs seulement, mais qu'il n'existe pas de nombres d'unités-odeurs. Aucun auteur ou scientifiques n'est en mesure de donner un norme. Les nez électroniques à 1½ km de distance, logés dans un cabanon situé sur une cellule déjà fermée, peuvent ils détecter les émanations sur la grandeur du site? Encore une fois il y a questionnement.

Si la température est lourde, sans vent, les nez électroniques situés à 2.5 mètres de haut ne servent à rien et, s'il détecte du H₂S ou méthane, c'est qu'il y en a beaucoup trop donc il dépasse largement la norme maximale prescrite. Par contre, s'il y a un bon vent, cette même concentration sera dispersée sans être captée. De plus, étant donné que le front de déchets est très large et qu'il n'y a pas de nez électronique au pourtour du front, les biogaz et les poussières ne sont nullement quantifiés. De ce fait, le nombre insuffisant de ces outils sur le site, avec lesquels on se base pour nous affirmer que notre santé n'est pas en danger, démontre que le principe de précaution n'est nullement respecté. Je considère très insultant de nous dire qu'il y a plus ce COV dans nos maisons que sur le site. Réponse évasive de Mme Fouchécourt (2255-2260-2265-2275-2285).

Ce que je retiens de tout cela finalement, est que lorsque que les lectures sont élevées on ajoute un peu du vent, on fait une modélisation et on dit que c'est un impact négligeable.

Lors de la visite du site, Monsieur le Président et Monsieur le commissaire, vous vous êtes avancé pour mieux comprendre les explications, les fenêtres étaient abaissées pour mieux voir et nous avons perçu une odeur forte non identifiable. Lors de la séance de mercredi après-midi, j'ai remarqué que vous Monsieur le Président et M. Fortin, avez bu beaucoup plus d'eau qu'à l'habitude, n'étant pas le cas lors des autres séances. Mme Guité qui était restée à l'arrière, n'a pas été incommodée et n'a pas bu plus qu'à l'habitude. Messieurs, auriez-vous été incommodés par cette odeur non identifiée?

De plus, lors de cette visite, les opérateurs de tracteurs à crampons, en petit chandail à l'intérieur de la cabine, contredise le promoteur lorsqu'il mentionne que les déchets dangereux sont triés par le conducteur du tracteur. J'ai peine à croire que le chauffeur de ce gros tracteur soit en mesure de voir une batterie ou d'autres produits contaminant de l'intérieur de sa cabine et surtout de mettre son manteau pour descendre chaque fois qu'il en verrait un. Aucun signaleur ne se trouve sur place pour repérer tout objet suspect et en disposer adéquatement. N'est-il pas plus rapide et facile de l'enterrer que de le retirer du front de déchets? De toute façon qui d'autre que le conducteur sait ce qu'il vient d'enterrer.

Dans le secteur de la Presqu'île, les résidents éprouvent des problèmes avec la végétation sur leur terrain. Entre autre des arbres meurt ou perdent leurs feuilles qui ont desséchées subitement, en pleine saison surtout en zone déboisée. De plus certains animaux, dont mon propre chien, ont subi une violente intoxication au toluène ou gaz similaires, selon le vétérinaire, qui sans les soins rapides et adéquats, au coût de \$600.00 serait décédé. Encore une fois l'impact dit « mineur » par le promoteur devient « majeur » pour les résidents.

Si le promoteur se souciait, un tant soit peu de la santé des riverains, en collaboration avec le Ministère de la Santé, fournirais un suivi médical pour tous les résidents limitrophes.

Le promoteur refuse d'installer des capteurs de H₂S et méthane dans notre quartier pour deux raisons. La première est le coût d'environ \$10,000.00 l'unité et la deuxième est la prétention qu'ils ont, que le chemin de la Presqu'île soit une autoroute. C'est une route rurale. Je trouve ces excuses non fondées car c'est la santé et la vie des résidents qui est en cause.

Il a été dit, par le promoteur, que la pire catastrophe qui pourrait survenir serait un incendie ou une explosion. Lors des audiences j'ai demandé, advenant un incendie, qui arriverait le premier chez moi. La fumée toxique ou les pompiers. Ma question est resté sans réponse puisqu'on a élaboré sur le temps d'arriver des pompiers à la Montée Dumais et non sur le site. Considérant leurs études de dispersion rapide avec les colonnes de vent, je comprends donc que les fumées toxiques arriveraient chez moi avant que les pompiers n'atteignent la source de cet incendie. Alors pourquoi n'avons-nous aucun signal d'urgence nous invitant à quitter le secteur rapidement? Encore une fois les profits sont plus importants que les vies humaines. Depuis le nombre d'année d'existence de BFI, ni la Santé Publique, ni le promoteur n'ont jugés bon de nous protéger. Ce site est déjà immense et non sécuritaire, pensez-vous qu'en agrandissant le site il deviendra plus sécuritaire?

Dire OUI à cet agrandissement voudrait dire que pendant 17 ans on continuerait à mourir à petit feu.

Dire OUI c'est donné carte blanche a BFI compte tenu qu'il gérera lui-même les plaintes, les cargaisons et leur provenance, les analyses d'air et de sol, de fixer les normes avec ses modélisations et tout le reste.

Dire OUI c'est nuire au PMGMR pour ce qui est du recyclage et éliminer les efforts pour des solutions de rechange.

Dire OUI c'est aussi aller de l'avant avec la gazéification qui sera un autre danger pour les populations riveraines.

On nous dit que la région de Lanaudière à plus de maladie pulmonaires et de cancer que tout autre région. Alors pourquoi rajouter des tonnes d'irritants dans notre région.

Pour conclure, je dis NON à l'agrandissement du LET Lachenaie.

Je dis OUI à la fermeture définitive du site car le site est déjà trop gros pour être en milieu urbain.

Pourquoi sacrifier des vies pour des \$\$\$.

Guy Plamondon